

CHAPITRE IX.

TREIZIEME SIECLE.

Jusqu'à ce moment, je n'ai pu donner que la vie des Evêques et des Comtes d'Auxerre. On n'a pu qu'entrevoir le sort des simples citoyens, les monuments historiques ne contenant, à ce sujet, que des notions imparfaites ; mais les innovations survenues sur la fin du XIIe siècle , et dans les premières années du suivant, en signalant ce qu'elles ont fait cesser, font apercevoir plus clairement quels étaient, auparavant, l'état des personnes, leurs habitudes, et de quelle manière la justice leur était rendue.

Par suite de l'anarchie dans laquelle la France était tombée sous les Rois de la seconde race, et du régime féodal qu'elle avait produit, la servitude personnelle écrasait de tout son poids la plus grande partie de la population , qui se composait de six classes , savoir , les nobles , possesseurs de fiefs ; les nobles, simples chevaliers ; les ecclésiastiques ; les hommes libres ; les serfs et les Juifs.

Les deux premières classes jouissaient de la liberté dans toute sa plénitude, sans autre obligation que celle du service militaire, quand les Seigneurs et les Chevaliers y étaient appelés par leurs Suzerains ; obligation dont souvent ils savaient se dispenser, usant, parfois , de leurs armes , contre ces Suzerains , et même contre le Roi, comme on l'a vu au siège de Cosne, en 1113. (1)

Les ecclésiastiques, consacrés au service des autels, étaient également libres , lors même qu'ils étaient nés de condition servile. Aussi, pour qu'un serf pût être admis dans le Clergé, il fallait la permission de son maître. Toutefois les Evêques, les Abbés et autres dignitaires, qui possédaient des fiefs , étaient obligés au ban du Duc et du Roi, et tenus de se rendre à l'armée avec leurs vassaux; mais seulement quand le Duc, ou le Roi, y commandait en personne.

Les hommes libres, jusqu'aux chartes de 1188 et 1193 , différaient peu des serfs; puisque, par la première de ces chartes, il leur est fait remise de la mainmorte ; et que, par la seconde, le Comte promet de ne plus les emmener avec lui au-delà du Comté, accepté pour les tournois de Joigny , Chablis et Rougemont ; qu'il renonce à exiger par an plus de vingt sols des plus riches, pour toutes ses exactions ; qui, conséquemment, étaient auparavant arbitraires. Pour eux, la liberté consistait probablement dans le droit d'avoir des propriétés, d'en disposer, et de changer de domicile à leur gré. Probablement encore , ils transmettaient leurs successions à leurs proches ; et la main-morte, dont ils eurent remise en 1188, n'était qu'une redevance annuelle, puisque le Comte l'abandonna pour servir à la restauration de la ville : ce qui ne peut pas s'entendre des échoites de succession, qui, n'étant qu'accidentelles , n'auraient procuré qu'un avantage fort éloigné, fort incertain.

La charte de 1193 prouve, comme je viens de le dire, que jusque-là les exactions du Comte étaient arbitraires. Cependant il importe d'observer que, s'il est vrai

que les Seigneurs , dans les siècles précédents, usurpant sur le Monarque les droits de la souveraineté, à l'égard de leurs vassaux et de leurs sujets, excédaient souvent les bornes de la modération; il l'est aussi que Philippe-Auguste, à l'exemple de Louis-le-Gros, son aïeul, mettait un frein à leur tyrannie. En 1182, le Duc de Bourgogne l'éprouva, et fut contraint par lui à restituer à ses sujets 30.000 marcs d'argent qu'il avait injustement levés sur eux. Aussi vient-on de voir le Comte d'Auxerre faire approuver par le Roi le tribut par lui imposé pour la croisade.

Les serfs et leurs enfants étaient une propriété nobiliaire, que le maître pouvait donner, vendre ou échanger. Dans les pièces justificatives des Mémoires de l'abbé Lebeuf, on trouve plusieurs traités de cette espèce. En 1155 , trois frères, Chevaliers, vendent à l'Eglise Saint-Germain les quatre enfants de Geoffroy Monin, habitant d'Orgy, moyennant 55 livres, monnaie d'Orléans. Dans la même année, Odier, Chevalier, vend à la même Eglise, deux hommes, nommés Samson et Garin, habitants de Venoy, moyennant 26 livres, monnaie d'Auxerre. En 1170, le Comte Guy cède une Bourgeoise au Chapitre de Saint-Étienne. (2) En 1171, le même Comte, pour réparer les torts faits à Escan par ses gens, cède à l'Abbaye de Saint-Germain Guillaume, habitant de Montmercy, sa femme, son frère et leurs héritiers; ainsi que Garnier, habitant d'un autre village, avec ses fils, ses filles et leur fermement; c'est-à-dire, les choses mobilières et immobilières qu'ils possédaient. En 1173, le même Comte fait don à l'Evêque de tous les hommes qu'il avait à la chapelle Saint-André. Enfin, en 1222, Geoffroy d'Arsy, voulant dédommager le Chapitre de Saint-Etienne des pertes qu'il lui avait fait éprouver, lui paya 180 livres en argent, et lui céda un homme pour en remplacer un qu'il avait tué. (3)

Comme on le voit, les serfs n'étaient pas une propriété féodale; elle était indépendante de la Seigneurie; puisqu'Orgy et Venoy appartenaient à l'Abbaye de Saint-Germain, et que des Chevaliers y avaient les hommes qu'ils lui ont vendus. Les autres actes justifient la même observation ; qui est encore fortifiée par un acte de 1176: le Chevalier Herbert, de Merry-sur-Yonne , y reconnaît que Nitry et Lichères appartiennent à l'Abbaye de Molesme, et qu'il n'y possède que quelques hommes et autres menus droits.

Les maîtres les plaçaient, soit dans les villes pour y exercer un métier, soit dans les campagnes pour y cultiver des héritages; moyennant des tributs en nature ou en argent, suivant les conditions qu'il leur plaisait d'imposer, sans autre mesure que l'intérêt qu'ils avaient eux-mêmes à la prospérité du serf et de sa famille. Celui-ci n'avait rien en propriété; ce qui le faisait appeler homme de main morte; il n'avait que l'usage des choses qu'il possédait. Pendant sa vie, son maître pouvait les lui reprendre; à sa mort, c'était encore le maître qui pouvait s'emparer de tout ce qu'il avait. Ordinairement il laissait la succession aux enfants, moyennant un prix, (4) et à la charge de n'en posséder les choses qu'au même titre. Le seul allégement dans leur déplorable position, qu'obtinrent les serfs

durant le siècle précédent , fut qu'on leur permit de laisser croître leurs cheveux, et de s'habiller comme les hommes libres. (5)

Les Juifs faisaient alors, comme aujourd'hui, une caste particulière, ne vivant que de trafic et d'usure, ne possédant aucuns biens. Rarement employés au service militaire, ils étaient assujettis à des taxes arbitraires et variables, prix de leur résidence dans la Seigneurie ; et, pour leur en accorder la permission , les Seigneurs, eux-mêmes, étaient obligés d'obtenir celle du Roi, et de lui payer un tribut.

La ville et les faubourgs se composaient de onze Seigneuries : savoir, celles du Comte, de l'Evêque, du Chapitre de Saint-Etienne, des Monastères de Saint-Germain, Saint-Père, Saint-Eusèbe, Saint-Vigile, Saint-Marien, Saint-Gervais, Saint-Julien et Saint-Amatre. Le ressort de chacune de ces Seigneuries, alors appelées Censés, s'étendait tant sur la partie habitée, que sur le territoire; mais les serfs, comme les hommes libres, résidaient indifféremment dans tous les quartiers, sans pour cela cesser d'appartenir à la Censé de laquelle ils dépendaient. Plusieurs même appartenaient au Vicomte, et à des Chevaliers qui n'avaient pas de Censé. On verra, en 1214, le Comte, traitant avec ses Bourgeois, excepter des charges de là communauté les hommes des Eglises, et de tout Chevalier résidant à Auxerre. Si un homme libre venait s'établir et se marier à Auxerre, il était obligé, le jour de ses noces, de se placer dans celle des Censés qui lui convenait; aucune autre ensuite, ne pouvait lui imposer ses charges. Plus d'un siècle après l'époque à laquelle je suis arrivé, en 1340, les officiers du Comte et ses Bourgeois ayant voulu assujettir à la taille et à leur juridiction Colin de Planciz et sa femme, qui, en se mariant, avaient déclaré vouloir être de la Censé du Chapitre; le Roi Philippe de Valois donna ordre au Bailli de Sens, de maintenir le droit du Chapitre.

Chaque Seigneurie avait juridiction non-seulement sur le territoire, mais encore sur les Bourgeois de sa Censé. La justice était administrée par le Seigneur ; ces fonctions étaient remplies, pour le Chapitre, par le Doyen ; pour les Monastères, par le chef, Abbé, Doyen ou Prieur : mais, dès cette époque, ces divers Seigneurs laissaient presque toujours le soin de juger les différents à leurs officiers, qui cependant ne prononçaient le jugement qu'au nom du Seigneur. Tel était l'état des Auxerrois au commencement du XIIIe siècle.

Depuis quinze ans , comme on l'a vu , ils avaient à souffrir des dissensions sans cesse renaissantes entre le Comte Pierre et ses officiers d'une part, l'Evêque Hugues et son Clergé de l'autre. En 1201, elles furent portées au dernier excès. La femme d'un des officiers du Comte, ayant perdu un enfant, ne put pas obtenir de le faire inhumer en terre-sainte , à cause de l'interdit, et s'en plaignit à lui. Le Comte, fatigué des plaintes et des reproches de cette femme, et cédant à un mouvement de fureur, ordonna à ses gens de porter l'enfant dans la chambre de l'Evêque, et de l'enterrer au pied de son lit : ce qui fut exécuté. A cet abus de la force, à ce dégoûtant outrage, l'Evêque ne put, d'abord, opposer qu'un redoublement dans les rigueurs de l'interdit; mais le Comte, effrayé des suites de

son emportement, voulant les éviter, réparer ses fautes et se réconcilier avec l'Eglise, se soumit au jugement de l'Evêque; qui profita de ce repentir tardif pour déployer une sévérité aussi extrême que l'avait été l'offense. Il exigea que le Comte, en présence de son oncle l'Archevêque de Bourges, et de l'Archevêque de Sens, vint en chemise et nu-pieds déterrer l'enfant et le porter, lui-même, au grand cimetière, à la suite d'une procession générale, pour l'y faire inhumer. Pierre eut le courage d'exécuter cette humiliante décision; et de ce moment, délivré de son interdit, il évita avec soin tout ce qui pouvait lui occasionner de nouveaux démêlés avec le clergé. Il porta même la déférence envers l'Evêque jusqu'à chasser les Juifs de la Cité, sur la prière que lui en fit le Prélat. C'est de leur Synagogue que fut formée l'Eglise de la paroisse Saint-Regnobert.

En 1204. le Chapitre de Saint-Etienne affranchit tous les serfs de sa Censé, au moyen d'une somme de 600 livres, monnaie de Paris, qu'il reçut d'eux.

L'Evêque Hugues, dans le même temps, eut plusieurs différends avec Radulfe, Abbé de Saint-Germain; qui s'était soustrait à sa juridiction, et avait obtenu du Pape la faculté de porter la mitre et l'anneau. Il s'ensuivit entre eux un procès fort dispendieux en cour de Rome. L'Abbé, pour le soutenir et conserver les ornements pontificaux, dont il se trouvait pourvu, ne craignit pas d'enlever à la chasse de Saint-Germain une partie des bijoux que la dévotion des Princes y avait attachés. Quant à l'Evêque, malgré son grand âge, il crut devoir, pour faire terminer ce procès à l'avantage de son siège, entreprendre le voyage de Rome; mais la mort l'y surprit, dix jours après son arrivée, le 6 décembre 1206.

Deux mois après, le Clergé et le peuple furent assembles pour élire son successeur. Deux frères, Manassès et Guillaume de Seignelay, partagèrent seuls les voix des électeurs. Manassès était Archidiacre de Sens et d'Auxerre. Guillaume, élevé depuis sa plus tendre enfance à Auxerre par Guy, son oncle, Prévôt du Chapitre, en était devenu Doyen depuis quelques années. Entre ces deux frères, la tendresse avait toute l'énergie qui, dans l'ordre de la nature, devrait toujours animer les enfants d'un même père. Ils avaient une maison à Sens et une autre à Auxerre, qu'ils habitaient alternativement, sans jamais se séparer. Tous deux s'étant fait également chérir et considérer par leurs mœurs et leurs sciences, Manassès l'aîné, fut le premier désigné; mais il refusa, en faisant entendre que son frère, le Doyen, supporterait mieux que lui le fardeau de l'épiscopat. Guillaume, à son tour, conjura l'assemblée de persister dans son premier choix; son frère, par son âge et ses vertus, devant lui être préféré. Cet admirable débat ne put se terminer que par l'intervention de l'Archevêque de Sens; et Guillaume céda à ses représentations. (6)

Ce changement dans son état n'en produisit aucun dans son intimité avec son frère, sans le conseil duquel il ne voulut rien faire, jusqu'au moment où Manassès fut contraint d'accepter l'Evêché d'Orléans. Ils surent, même encore, vaincre la distance qui les séparait, autant que leurs devoirs leur en laissaient la faculté; et toute démarche, tant soit peu importante, était toujours concertée

entr'eux. C'est par suite de ce constant accord que tous deux, et pour la même cause, tombèrent dans la disgrâce du Roi Philippe-Auguste.

En 1209, ils reçurent l'ordre d'amener leurs vassaux et leurs écuyers à l'armée que commandait le Comte de Saint-Pol. Il leur fallut quitter une vie paisible, dont tous les instants n'étaient remplis que par des œuvres de piété et de charité, pour embrasser celle des camps, et se livrer à l'art cruel de répandre le sang. N'obtempérant donc qu'à regret à l'ordre du Prince, à peine furent-ils arrivés à Mantes, que, voyant que le Roi n'y était pas, ils se retirèrent prétendant qu'un Evêque ne pouvait être contraint d'être à l'armée, que lorsqu'elle était commandée par le Roi en personne. Bientôt leurs vassaux et leurs Chevaliers disparurent également.

Le Roi, vivement courroucé, fit saisir le temporel des deux Evêques; et ce ne fut qu'après trois années de sollicitations tant par eux, que par l'Archevêque de Sens et par le Pape, que ce différend fut assoupi. Ils reconnurent qu'ils étaient tenus, comme les autres Evêques et les Barons, de fournir au Roi toutes les troupes à leur disposition; mais le Roi les dispensa du service personnel; et bientôt cette dispense fut étendue à tous les Prélats qui la demandèrent. En sorte que c'est à leur résistance qu'on dut la fin de ce contre-sens scandaleux, qui mettait dans la même main la croix qui pardonne et le glaive qui tue. (7)

Les deux frères prirent néanmoins, en 1213, une part active à la guerre contre les Albigeois; le caractère de cette guerre, plus religieuse que politique, explique ce qui semble contradictoire dans leur conduite.

Le Comte Pierre et son frère Robert, quoique cousins germains du Comte de Toulouse, après d'inutiles efforts pour lui faire abjurer ses erreurs, se croisèrent également contre lui, et contribuèrent puissamment à sa défaite.

Avant cette expédition, le Comte, par une charte de janvier 1213, avait mis fin à divers procès qu'il avait avec les habitants, au sujet des étaux, des boutiques, de la perche pour le mesurage des terres, de la monnaie et du serment des bouchers et des drapiers. Par le même acte, il autorisa la Communauté des habitants à faire des levées de deniers lorsque les circonstances l'exigeraient.

Tandis qu'il était encore occupé à la guerre contre les Albigeois, Pierre fut appelé, avec tous ses vassaux, à l'armée du Roi, dont la couronne était dans un péril imminent. Toutes les forces de l'Angleterre, de la Flandre et de l'Allemagne, étaient réunies par suite des machinations de Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, et de l'Empereur Othon. Un grand nombre de Seigneurs français avaient adhéré à cette coalition, dont le but était de tuer Philippe-Auguste, de partager son Royaume, d'abolir la Papauté ainsi que l'épiscopat; et de réduire le surplus du Clergé à vivre, comme les premiers apôtres, des aumônes des fidèles. Tous ces efforts, toutes ces espérances, vinrent se briser, en peu d'heures, contre l'habileté, le courage et la fortune de Philippe. Le 25 juillet 1214, dans la plaine de Bouvines, l'armée ennemie, forte de 150.000 hommes d'infanterie, indépendamment de corps considérables de cavalerie, fut taillée en pièces par 50.000 français. Le comte Pierre, qui comptait parmi les ennemis son propre fils

Philippe, ne s'en distingua pas moins par son dévouement au Roi, au risque de rencontrer, à chaque pas, une main parricide. Il était à coté de Philippe-Auguste, au moment où ceux qui s'acharnaient sur sa personne l'avaient déjà renversé de cheval. Ce fut lui qui le releva, et le remit sur son cheval, tandis que les Chevaliers Gallon de Montigny et Pierre-Tristan lui faisaient un bouclier de leurs corps. (8)

De retour à Auxerre, le Comte fit avec les habitants un traité, qui prépara l'œuvre de leur liberté, achevée depuis par sa fille Mathilde. Il leur afferma, pour six années, moyennant 2.000 livres par an, monnaie de Provins, (9) tous les produits fixes et casuels de sa Censé ; même la jouissance de son château, pour y loger le Prévôt, et y tenir leurs assemblées. Sa charte leur attribue le droit d'assujettir aux charges municipales tous ceux qui viendront s'établir à Auxerre ; elle porte encore que la Communauté élira douze Bourgeois, qui choisiront parmi eux un Prévôt et trois agents pour s'occuper des affaires de la Communauté; que, si la conduite de ces premiers élus est accusée d'être contraire aux intérêts communs, la plainte sera portée devant l'Evêque, assisté de quarante autres Bourgeois ; qui pourront, ou faire réparer la faute, ou même remplacer les premiers par d'autres habitants. Ce traité fut ratifié, au mois de mars 1215, par l'Evêque Guillaume, qui vécut toujours avec le Comte dans une parfaite harmonie.

La Cathédrale, bâtie environ deux cents ans auparavant, menaçait d'une ruine prochaine; Guillaume entreprit de la reconstruire, et y parvint; son Eglise est celle subsistante aujourd'hui. Elle fut élevée sur l'Eglise souterraine, dont les murs et les voûtes se trouvèrent assez solides pour supporter le nouvel édifice, quoiqu'on lui donnât plus de hauteur. Pendant la démolition, qu'on commença par le sanctuaire, aux deux côtes duquel étaient les tours ; l'une d'elles tomba sur l'autre, et une demi-heure après celle-ci s'écroula également ; sans aucun autre accident.

Un évènement bien plus désastreux affligea la ville le premier juin 1216. Le feu consuma toutes les maisons depuis le château jusqu'à Saint-Eusèbe et à Saint-Amatre, dont les Eglises furent très-endommagées ; ce qui donne à présumer qu'alors les maisons du faubourg Saint-Amatre étaient beaucoup plus rapprochées de la ville qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Dans la même année, la fortune ouvrit au Comte Pierre une carrière bien plus brillante que celle par lui suivie jusque-là; mais ce qui arrive souvent, en l'élevant ainsi, elle creusait sa tombe. Henri Lascaris, son beau-frère, était sur le trône de Constantinople, et mourut empoisonné le 11 juin 1216. Les Barons, assemblés aussitôt, élurent pour lui succéder le Comte d'Auxerre. Plusieurs vinrent en ambassade lui annoncer cette nouvelle à Auxerre, où il leur fit une réception magnifique. Philippe Monske dit que les dames désarmèrent les Chevaliers ; et les demoiselles, les Ecuyers Jeunes d'âge. Pierre saisit avec empressement une occasion favorable, en apparence, à l'établissement de sa nombreuse famille. Indépendamment de la fille de sa première femme, mariée à

Hervé, Comte de Nevers; il avait d'Yolande quatre garçons et sept filles. Il appela donc à lui tout ce que ses deux Comtes d'Auxerre et de Tonnerre pouvaient fournir de gens de guerre.

Dans de telles circonstances, l'avenir n'offre à l'imagination que des chances heureuses. L'ambition du Comte passa dans l'âme de ses sujets, chacun suivant sa position. On le voyait, de simple Comte, devenir Empereur; et l'on en concluait que quiconque aurait le bonheur de le suivre, s'élèverait en proportion. En peu de temps, il eut donc un cortège digne de son nouveau rang. Guillaume de Sancerre voulut l'accompagner, et 162 Chevaliers portant bannière lui amenèrent 1.500 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie.

Au printemps de 1217, il alla à Rome, où il fut sacré, ainsi que sa femme, par le pape Honorius III; et neuf jours après, il partit pour Constantinople. Sa femme et ses filles s'y rendirent par mer. Mais lui et son armée suivirent la route par terre, dans les Etats de Venise, contigus à ceux de Théodore, Prince d'Epire, son compétiteur, au trône impérial. C'est là que, par suite d'une fatale imprudence, il vit s'évanouir toutes ses espérances. Au lieu de ne s'occuper que des moyens qui pouvaient le faire arriver, le plus promptement possible, dans sa Capitale, et mettre à sa disposition toutes les forces de ses nouveaux Etats, il se laissa persuader par les Vénitiens de reprendre pour eux la ville de Duras, que Théodore venait de leur ravir. Il en entreprit le siège, qu'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, le força de lever, après la perte de plusieurs jours, et d'une partie importante de sa petite armée.

Le surplus, fatigué du siège, eut à traverser avec lui les montagnes de l'Albanie, où les troupes de Théodore leur coupaient les vivres, et massacraient ceux qui, pour en chercher, s'écartaient de l'armée. Il fallut en venir à une bataille, ou à un traité avec l'ennemi. Ce perfide proposa, lui-même, par l'entremise de Jean Colonne, Légat du Pape, qui accompagnait l'Empereur, de laisser passer l'armée, et même de lui procurer des vivres, à diverses conditions qui furent aveuglément acceptées.

Pierre, et tous ceux qui avaient attaché leur destinée à la sienne, marchant ensuite sur la foi du traité, sans ordre ni précaution, furent inopinément assaillis par l'armée de Théodore. L'Empereur, le Légat, Guillaume de Sancerre et tous les Chevaliers, furent faits prisonniers; quant aux soldats, ils furent abandonnés sans armes et sans habits, dans des lieux déserts. Tel fut le déplorable résultat de l'appel de Pierre à l'Empire. On croit qu'il mourut de chagrin dans sa prison, en 1219. Quelques historiens prétendent que Théodore abrégé sa captivité par une mort violente.

La nouvelle de ce désastre ne tarda pas à répandre la consternation dans les Comtés d'Auxerre et de Tonnerre qui perdaient l'élite de leur population. Hervé, Comte de Nevers, qui avait épousé Mathilde fille aînée de Pierre, et qui avait prît la Croix, l'apprit au siège de Damiette. Il quitta aussitôt l'armée des Croises, pour prendre possession des deux Comtés appartenant à sa femme. Au mois d'Août 1219, il se présenta, en effet, devant Auxerre; mais Pierre, avant son

départ, avait confié le gouvernement de ses Etats à son frère Robert de Courtenay, Seigneur de Couches, et à l'Evêque Guillaume ; qui, parce qu'on n'avait pas encore de certitude de la mort de Pierre, lui firent fermer les portes de la ville, et déplorèrent une telle résistance, qu'il fut obligé de se retirer.

Il fut plus heureux l'année suivante. Auxerre perdit, en même temps, ses deux défenseurs. Robert fut choisi par les Barons de l'Empire, pour succéder à Pierre ; et s'empressa d'aller prendre possession d'une couronne qui lui fut, à peu près, aussi funeste qu'à son frère. Guillaume, transféré à l'Evêché de Paris, fit le voyage de Rome pour conserver Auxerre. Honorius exigea qu'il obéit; l'autorisant seulement, pour satisfaire son attachement à son premier Evêché à choisir lui-même son successeur. Il se résigna; présida au choix du nouvel Evêque, mais sans gêner les suffrages ; et Henri de Villeneuve, chantre de la Cathédrale, fut nommé, et sacré le 20 septembre 1220.

Hervé ne fut pas plutôt informé du départ de Robert et de Guillaume, que n'ayant plus à craindre d'opposition légitime, il se présenta de nouveau, et prit possession des deux Comtés. Son règne ne fut qu'une suite de discordes intestines. L'année pendant laquelle la mort de Pierre avait été probable, sans être certaine, son frère Robert et l'Evêque Guillaume, n'administrant qu'avec l'irrésolution d'un gouvernement précaire, une affreuse anarchie avait envahi le pays ; l'avidité des Seigneurs et l'insolence des Bourgeois étaient sans frein. Hervé lui-même ne put dompter leur insubordination. Mais c'est à l'égard des Eglises et du Clergé que les maux furent extrêmes : le nouvel Evêque, Henri de Villeneuve, né dans une humble condition, et sans fortune personnelle, conservait sous sa mitre les habitudes de douceur et de piété qui l'avait fait porter à l'épiscopat. Avec un tel caractère, il était peu fait pour comprimer les nouveaux ennemis de la paix publique; et les désordres arrivèrent à un tel point, que le Doyen de la Cathédrale fut emmené prisonnier jusque dans la Bresse ; qu'une nuit, tandis que les Chanoines célébraient matines, des hommes furieux entrèrent dans l'Eglise, à cheval et l'épée à la main pour les en expulser; qu'un des Chanoines fut blessé, et qu'un autre fut écrasé sous les pieds des chevaux. Probablement Hervé sympathisait avec les auteurs de cet excès; car à sa mort, arrivée en 1222, sa veuve, Mathilde, s'emparant du gouvernement, tous les désordres cessèrent, et elle fit jouir ses peuples, particulièrement les Auxerrois, de l'administration la plus sage et la plus généreuse qui les ait gouvernés soit avant, soit depuis. D'abord, ses officiers avaient voulu faire revivre la main-morte sur les hommes libres, dont son père les avait affranchis. Mais, par une charte du premier août 1223, non-seulement elle confirma cet affranchissement, mais elle abolit toute espèce de servitude, et déclara également libres tous les habitants de sa Censé dans la ville et les faubourgs. Elle renouvela aussi tous les règlements faits par son père; notamment l'établissement des douze jurés pour l'administration de la Communauté des habitants, sans le concours desquels ni elle, ni ses officiers, ne pouvaient rien entreprendre sur les habitants ou leurs biens. La même charte permit aux Juifs de prêter de l'argent aux Bourgeois,

pourvu que ce fut en présence de deux chrétiens, et que l'intérêt ne fut que de trois deniers par semaine ; ce qui revient à soixante cinq pour cent par an. La condition ainsi imposée autorise à conclure qu'ils prenaient davantage auparavant. Elle ordonna encore qu'ils ne pussent jamais exiger plus d'une année d'intérêts.

Après cinq ans de veuvage, en 1226, elle se remaria avec Guy, Comte de Forez; qui partagea sa bienveillance envers les habitants. Ce nouveau Comte d'Auxerre, en 1227, entra en guerre avec Thibaut, Comte de Champagne, pour les limites de leurs Comtés, et les fortifications qu'ils y avaient fait construire ; mais, par l'entremise de Boniface, Légat du Pape, les hostilités cessèrent, et un traité de paix conclu à Auxerre, en 1229, laissa les choses dans l'état où elles avaient été mises par les deux Comtes.

Dans la même année, Mathilde et son mari fournirent aux Religieuses Cisterciennes (les Bernardines) établies, depuis quelques années, dans le terrain infertile de Celles, près Saint-Georges, un local beaucoup meilleur, aux Iles près d'Auxerre. Déjà, en 1225, Mathilde avait admis, près de son château de Sainte-Anastasie (vulgairement appelée Sainte-Nitasse), les disciples de Saint François-d'Assise, qui vivait encore. Elle les transféra, en 1228, dans le quartier d'Egleny ; et en 1240, elle leur donna leur dernier emplacement dans la Cité.

L'harmonie qui avait existé entre le nouveau Comte et l'Evêque Henri, fut troublée, en 1230, au sujet de deux Italiens, Bonaventure de Sienne et Villain de Lurques; qui, voulant se fixer à Auxerre, se déclarèrent Bourgeois de l'Evêque. Les officiers du Comte prétendirent qu'ils ne pouvaient l'être que de leur maître; les firent arrêter, et saisirent tout ce qu'ils avaient de meubles et de marchandises. La difficulté fut soumise à l'arbitrage de Barthélemi, Abbé de Saint-Père, et de Milon, Doyen de la Cathédrale, qui ordonnèrent la mise en liberté des deux Italiens, et condamnèrent le Comte à leur payer, pour la valeur de ce qui leur avait été pris, 220 livres, monnaie d'Auxerre; équivalant à 3.000 francs de la monnaie actuelle.

Un second différend s'éleva, en 1231, sur la monnaie du Comte. Jusque-là, elle n'avait été, comme celle de l'Evêque, qu'au poids de seize sols, quatre deniers; et Guy en fit frapper du poids de dix-huit sols quatre deniers; ce qui faisait décrier celle de l'Evêque, et se trouvait contraire aux traités faits entre leurs prédécesseurs, portant que les Comtes ne pouvaient rien entreprendre de nouveau dans le Comté, sans le consentement de l'Evêque. Cette entreprise fut encore arrêtée par l'Archevêque de Sens auquel Guy s'en rapporta. La sentence arbitrale ordonna que la nouvelle monnaie serait retirée, et remplacée par une autre, du poids accoutumé, et qui seule aurait cours pendant la vie du Comte.

Le 18 janvier 1234, l'Evêque Henri, jeune encore, fut subitement enlevé à son diocèse par une esquimancie ; et remplacé, peu de jours après, par Bernard de Sully, Archidiacre de la Cathédrale. Cet ecclésiastique s'était fait si généralement aimer et considéré dans ce premier emploi, qu'il fut appelé au trône pontifical par acclamation, et à l'unanimité des suffrages, dès le premier

vote de rassemblée; ce qui, suivant les historiens, était fort rare à cette époque. La renommée de son mérite parvint jusqu'au roi, Louis IX; qui recommanda à ses officiers de mettre, dans ce qui intéressait l'Evêque, l'empressement et les égards dus à ses vertus. C'est à cette honorable recommandation du Roi, qu'on attribue le respect que gardèrent, durant l'épiscopat de Bernard, tous les Seigneurs du Diocèse à l'égard des biens du Clergé.

Les habitants n'eurent pas moins à se louer des procédés du Comte. Au mois de septembre 1234 , il leur céda tous les revenus de sa Censé, comme l'avait fait Pierre, dix ans auparavant, pour trois années, moyennant douze cents livres tournois qu'ils lui avancèrent ; et cette avance les ayant obligés , l'année suivante, à faire un emprunt, le Comte et sa femme Mathilde les aidèrent dans cette négociation, en se rendant leurs cautions. Ce prêt fut fait par trois Bourgeois de Reims.

Il paraît que le Comte Guy n'anticipait ainsi sur ses revenus, que pour satisfaire le désir qu'il avait conçu, avec un grand nombre de Seigneurs, particulièrement les Comtes de Joigny et de Macon , de prendre part à la guerre contre les infidèles. Le Roi, déjà dominé par cette pensée, avait promis de les y conduire: mais diverses circonstances l'ayant retenu, les Croisés, après avoir attendu plusieurs années, partirent, en 1239 , sous le commandement de Thibaut, Comte de Champagne. De grandes infortunes accablèrent ces Croisés dans la Palestine ; le comte Guy, et la plupart des habitants du Comté qui l'avaient suivi, y trouvèrent la mort, le 31 juillet 1241 (10)

Cet événement remplit de deuil la contrée, déjà consternée par la crainte d'une invasion épouvantable. Des hordes innombrables de Tartares, après avoir couvert l'Asie de morts et de ruines, étaient entrés en Europe, où ils portaient le fer et la flamme avec une férocité que rien ne pouvait fléchir, et une intrépidité que n'arrêtaient ni les forteresses, ni les armées. Les trônes, disent les historiens, s'éroulaient devant eux; l'Europe entière, et jusqu'aux îles de l'Océan, étaient menacées, ou croyaient l'être. On était tellement persuadé qu'ils étaient invincibles, que, pour se préserver de leur fureur, on se bornait, partout, à des prières, des jeûnes et des processions; ajoutant aux litanies : « Délivrez nous, Seigneur, de la fureur des Tartares. » Heureusement la France fut épargnée ; les barbares furent repoussés et vaincus en Allemagne, et cessèrent de marcher vers l'Occident, (11) La veuve du comte Guy ne se remaria pas ; elle continua de gouverner ses trois Comtés ; toujours généreuse envers les habitants, et se réunissant à l'Evêque pour tout ce qui pouvait contribuer à l'affermissement de la religion. Les hérésies populaires qui, dans ce siècle, affligeaient l'Europe, avaient déterminé les Papes à favoriser l'établissement de divers ordres de Religieux pauvres, dont le devoir était de ne vivre que d'aumônes ; de parcourir les campagnes, y prêcher la vérité, et combattre les opinions désorganisatrices enfantées par les Albigeois; tandis que les Religieux dotés composaient, dans la solitude de leurs cloîtres , les écrits nécessaires au soutien de la même cause. Déjà, comme on vient de le voir, des disciples de Saint François-d'Assise étaient

établis à Auxerre , sur un terrain dépendant du château de la Comtesse, qu'elle leur avait donné. Elle ne fut pas moins favorable à l'admission de ceux de Saint Dominique ; à qui Amicie , Comtesse de Joigny, fit don , en 1241, du vaste emplacement qu'ils ont occupé jusqu'à la révolution.

Le pieux Evêque, Bernard de Sully, éprouvait une vive satisfaction de voir augmenter ainsi le nombre de ses coopérateurs ; cependant, en 1244, affecté d'un mal de jambe, appelé *malum mortuum*, il ne voulut plus conserver un titre dont il ne pouvait remplir qu'imparfaitement les obligations, et obtint du souverain Pontife, Innocent IV , la permission de s'en démettre. Il ne se réserva que le château de Beauretour, paroisse de Charbuy; où il mourut, peu de mois après , le 6 janvier 1245.

Aussitôt après sa retraite, Renaud de Saligny , Doyen du Chapitre, avait été élu; mais il ne fit son entrée qu'après la mort de Bernard. Il fut lui-même frappé, le jour de sa prise de possession, d'une maladie de langueur, qui ne lui laissa aucun espoir de recouvrer la santé. Persuadé que le terme de ses jours s'approchait, il se fit transporter à l'Abbaye de Roches , où il avait choisi sa sépulture ; et y termina sa vie, au mois de janvier 1247.

Son successeur fut Guy de Mello, fils de Guillaume de Mello , Seigneur de Saint-Bris, que son zèle à concilier tous les différents entre les Seigneurs voisins, avait fait appeler *Porte-paix*. Guy de Mello, héritier des vertus de son père, avait été Doyen du Chapitre de Saint-Étienne , et ensuite éloigné d'Auxerre par sa promotion à l'Evêché de Verdun. Mais le Clergé qui , connaissant son mérite, avait déploré son éloignement, s'empessa, pour le recouvrer, s'il était possible, de l'élire, après la démission de Renaud. Guy, également flatté de revenir dans sa patrie, et de consacrer sa vie au bien-être de ses concitoyens, se réunit à eux pour obtenir sa translation à Auxerre. Ce concert, qu'un attachement réciproque avait pu seul former, fut accueilli par le Pape Innocent IV, qui était encore en France; et le nouvel Evêque combla les vœux qui l'appelaient, en faisant son entrée solennelle à Pâques 1247.

Le premier acte remarquable de son épiscopat fut d'exécuter la bulle de canonisation de Saint Edme , donnée par le Pape , sur la demande du dernier Evêque d'Auxerre, au mois de décembre précédent ; par laquelle, comme Evêque Diocésain, il était chargé de relever le corps du Saint, modestement inhumé dans le cimetière des Religieux de Pontigny (12), et de l'exposer à la vénération des fidèles. Il indiqua cette cérémonie au 9 juin. De toutes parts , et surtout du Diocèse, une foule innombrable se rendit à Pontigny, au jour indiqué; avec d'autant plus d'empressement que la tradition y avait conservé la mémoire des vertus et des malheurs de cet Archevêque de Cantorbéry , persécuté par Henri III, Roi d'Angleterre, comme Saint Thomas , l'un de ses prédécesseurs , l'avait été par Henri II, et qui, comme lui, s'était retiré à l'Abbaye de Pontigny. Il avait particulièrement édifié les habitants du Diocèse, qui avaient vu ce Prélat, descendu d'un des premiers sièges de la chrétienté, descendre encore, volontairement, jusqu'à se livrer, durant sa retraite, et tant que sa santé le lui

permit, à la fonction de parcourir les campagnes pour en instruire les peuples.
(13)

Le Roi Louis IX et la reine Blanche sa mère, voulant aussi assister à la cérémonie, vinrent à Auxerre, et furent reçus par l'Evêque dans son palais. Ils l'accompagnèrent ensuite à Pontigny ; où , assisté de plusieurs autres Evêques et Abbés , il fit l'exhumation. Le corps fut trouvé entier; et après que tous les Prélats en eurent reconnu l'intégrité, celui d'Auxerre l'ayant fait placer sur l'autel, toute la foule fut admise à le vénérer. Enfin le corps fut renfermé dans un sépulcre de pierre; d'où, deux ans après, le même Evêque, assiste de celui d'Orléans , ainsi que de ceux de Norwich et de Chichester, en Angleterre, le tira pour le placer dans une châsse.

Les sentiments de respect et d'amour que le Roi lui avait inspirés, dans cette circonstance, ne l'empêchèrent pas de soutenir , en 1248, les droits de son siège contre les officiers de ce Prince. Les personnes intéressées à la navigation de la rivière d'Yonne, avaient obtenu du ministre l'autorisation de faire enlever de la rivière et de ses bords tout ce qui pouvait nuire à la navigation. Ils en prirent occasion de faire placer dans la rivière, au-dessus du pont, deux poteaux surmontés de fleurs de lis, comme signes de la propriété du Roi. L'Evêque, seul propriétaire de cet endroit, fit enlever les poteaux. Il fut aussitôt mandé à comparaître devant le Monarque. Ce fut une occasion de plus pour faire connaître combien était juste et ferme l'âme de ce jeune Prince ! Après avoir entendu l'Evêque, et vu ses titres, il approuva sa conduite; le blâme fut pour ses officiers.

La conduite de Saint Louis, dans cette conjoncture, n'était que la conséquence des principes de gouvernement qu'il avait adoptés. Persuadé que parmi ses officiers et les fermiers de son fisc, il s'en trouvait qui ne craignaient pas d'employer des moyens odieux pour exiger du peuple au-delà de ce qu'il devait légitimement, il avait établi dans toutes les villes épiscopales, et conséquemment dans Auxerre, deux commissaires, l'un ecclésiastique, l'autre laïc , chargés d'entendre et de juger les plaintes contre ses ministres et ses agents. De temps en temps, au prône des paroisses , les habitants étaient invites à porter leurs plaintes, s'ils avaient éprouvé des torts ; et avertis que des bureaux de restitution étaient ouverts pour rendre ce qui avait été indûment perçu. Indépendamment de ces premières mesures , de saints Prêtres, de bons Religieux, étaient secrètement chargés de surveiller la conduite de ces commissaires. C'est surtout en 1248. au moment où ce Prince se disposa à sa première expédition dans la Terre-Sainte , qu'il redoubla de précautions pour que son absence ne fût pas préjudiciable à ses sujets. Il ne mit aucun impôt sur le peuple pour cette expédition; le Clergé seul fut imposé, au dixième de ses revenus. Tous les autres citoyens ne donnèrent que ce qu'ils offrirent eux-mêmes. Dans toutes les églises , des troncs étaient placés pour recueillir les offrandes de la piété; et les produits en furent immenses. Plus on avait fait de sacrifices pour secourir les chrétiens de l'Orient, et seconder le zèle du Roi ; et plus, deux ans après, les esprits tombèrent dans

l'affliction et le désespoir, lorsqu'on apprit, que des cinquante mille hommes qui formaient son armée, il n'en restait à peine que douze mille ; que le Prince avait couru d'éminents dangers ; qu'il avait été fait prisonnier et chargé de fer ; enfin qu'après avoir, avec honneur, racheté sa vie et sa liberté, il restait encore en Orient, pour sauver ce qui lui restait de troupes, au risque de succomber avec elles. La consternation fut d'autant plus générale à Auxerre, comme dans tout le royaume, « qu'on n'y comptait pas, dit l'historien des Croisades, une seule famille qui n'eût une perte à déplorer dans les désastres dont on venait d'avoir la triste certitude. » (14)

A ces malheurs publics, se joignit à Auxerre, et dans la même année, un événement également déplorable. A l'instigation d'une famille appelée *les Soüefs*, un pauvre clerc, nommé Chevrier, avait été condamné, à l'insu de l'Evêque, par Lebin, Prévôt, au bannissement. Cet infortuné, ne pouvant subsister hors de la ville, osa y rentrer. Aussitôt, sur la dénonciation des mêmes ennemis, il fut pendu aux fourches de Breton, malgré les réclamations de l'Evêque Guy. Celui-ci traduisit le Prévôt, et tous ceux qui avaient pris part à ce meurtre, devant le Pape Innocent IV, alors résidant à Lyon ; qui leur infligea une punition conforme aux usages de ce temps. Le Clergé et le peuple allèrent en procession générale aux fourches-patibulaires, y reprendre le cadavre de Chevrier. Le Prévôt Lebin, Pierre et Dreux Soüefs, ainsi que leurs complices, y étaient pieds nus et en chemise, portant des verges dans leurs mains. La procession arrivée aux fourches-patibulaires, le corps de Chevrier fut mis dans une bière et remis aux condamnés, pour être par eux rapporté à la cathédrale, près de laquelle il fut inhumé. Ils furent, en outre, tenus de payer la somme nécessaire pour la construction d'une chapelle expiatoire.

C'est en 1256 qu'enfin les habitants d'Auxerre virent effacer parmi eux les dernières traces de la servitude personnelle. Ceux dépendant de la paroisse Saint-Loup, qui formait la Censé de l'Abbaye de Saint-Germain, étaient restés jusque-là dans les liens de la main-morte ; en sorte qu'à leur mort, tout ce qu'ils possédaient était dévolu à la Seigneurie des Religieux. Ils renoncèrent à ce droit, de la manière la plus absolue, par une charte que l'Evêque confirma; et reçurent en indemnité une somme de 1,000 livres parisis. (15)

L'année suivante, la ville fit une perte que les événements postérieurs n'ont jamais réparée (16) ; la bonne Comtesse Mathilde, qui récemment venait d'ajouter à toutes ses largesses l'abandon pour les écoliers, appelés les Bons enfants, d'une place près le couvent des Dominicains, succomba à son grand âge et à ses infirmités, le 29 juillet 1257, dans son château de Coulange-sur-Yonne. (17)

De son mariage avec Hervé de Donzy, elle avait eu Agnès, mariée à Guy de Châtillon. De ceux-ci était née Yolande, qui, devenue épouse d'Archambaud de Bourbon, avait donné le jour à Mathilde de Bourbon. Cette dernière enfin avait épousé Eudes, fils aîné de Hugues, Duc de Bourgogne ; et comme elle était

l'unique héritière de Mathilde de Courtenay , son mari succéda pour elle aux trois Comtés.

Elle n'en jouit pas long-temps , et mourut en 1262 , laissant quatre filles, Yolande, Marguerite, Alix et Jeanne, sous la tutelle d'Eudes; qui gouverna en son nom ses trois Comtés , jusqu'au mariage d'Yolande avec un des deux fils de Louis IX. Pendant son administration , ses officiers firent battre et circuler une nouvelle monnaie, sans s'être concertés avec l'Evêque ; contre le texte des traités antérieurs. Ils allèrent jusqu'à défendre, sous de fortes peines, d'en donner ou recevoir d'autres ; et leur émission était si peu proportionnée aux besoins, que le public vit toutes ses mandations compromises. L'Evêque Guy assembla le Clergé; et les officiers du Comte furent sommés de représenter leur monnaie pour être mise à l'épreuve. Sur leur refus , l'Evêque recourut au Roi, qui ordonna que les monnoyeurs fussent chassés de la ville, et que leur monnaie fut décriée.

Cette sévérité du Roi, et dont il avait déjà donné plusieurs exemples, détermina, en 1263, l'Evêque d'Auxerre, et plusieurs autres Evêques, à faire, auprès de lui, une démarche qui prouve plus de zèle que de discernement. Ils s'apercevaient que la mesure de l'excommunication perdait chaque jour de sa force, et que bientôt elle ne serait, dans leurs mains, qu'une arme inutile, si le Roi continuait à leur refuser l'aide de son pouvoir pour l'exécution de leurs sentences, comme il l'avait fait jusque là. Ils se réunirent et furent admis à son audience , ayant à leur tête l'Evêque d'Auxerre , chargé par eux de porter la parole.

Guy de Mello le pria de commander à ses *Baillis et serjans* que il *contreingnent les excommuniés an et jour, par quoi il facnl satisfaccion à l'Eglise*, ajoutant : *Sire, la chrétienté dechiet et font entre vos mains, et décherra encore plus, se vous n'i mêlez conseil*. Louis répondit qu'il le feroit volontiers, *mès que en li donnast la cognoissance se la sentence était droituriere , ou non*. Les Evêques ayant répliqué que *de ce que il afféroit à la chrétienté , ne li donroient-il la cognoissance* ; il leur déclara *qu'aussi de ce qu'il afféroit à li, ne leur donroit-il la cognoissance, ne commanderoit jà à ses serjans que il contreinsissent les escommeniés à euls fère absoudre, su tort, su droit* ; leur rappelant qu'ils avaient, pendant sept ans , tenu le Comte de Bretagne en *escommeniement*, et qu'il avait été ensuite absous par la Cour de Rome. Il finit la conférence par ces mots : « se je l'eusse contreint dès la première année, je l'eusse contreint à tort. » (18)

Guy fut plus heureux dans une occasion également importante. Le Pape Urbain IV avait, dès l'année 1261 , proclamé une croisade contre Mainfroy, tyran Naples, et avait appelé à ce Royaume Charles d'Anjou. Guy se rendit à Rome, en 1265, et y fut fait Légat pour accompagner le Duc dans sa conquête. Guillaume de Nangis attribue , en grande partie , le succès de cette expédition à l'habileté et à la bravoure de l'Evêque d'Auxerre.

Dès l'année suivante, au mois de mai, il revint avec sa suite dans sa ville épiscopale; toute la population , comme si elle eût partagé les dangers qu'il avait courus, et la gloire dont il revenait couvert, alla processionnellement au-devant de lui, avec le Clergé, en chantant des cantiques d'actions de grâces.

Peu de temps après, il reçut à Régennes le Roi , qui y donna ses lettres du 25 juillet 1266, par lesquelles tous les Bourgeois et gens d'église, dans quelques lieux qu'ils habitassent, s'ils se trouvaient propriétaires d'héritages dans le territoire d'Auxerre, furent assujettis à la réédification du pont, qu'une inondation avait renversé l'année précédente. Il fut construit sur les fondations de l'ancien.

On croit que c'est dans ce même voyage que le Roi, pour Jean Tristan, son sixième fils, qui venait d'épouser Yolande de Bourgogne , et Hugues , Duc de Bourgogne, aïeul de celle-ci, tant pour elle que pour ses trois sœurs, firent le traité de 1266; par lequel l'administration des trois Comtés fut déferée au fils du Roi. Cependant le Comte Eudes vivait encore; mais il était en Palestine , où il mourut en 1267.

En 1269, le 27 mars, Auxerre vit encore dans ses murs le Roi, qui, cette fois, était accompagné de son fils le Comte d'Auxerre, et de ses deux autres fils. Ils allaient à Aiguës-Mortes s'embarquer pour la seconde croisade, dont Louis IX devint victime devant Tunis, le 25 août 1270. Quelques jours auparavant, la mort avait déjà enlevé le jeune Comte d'Auxerre, dans le même camp.

Le 10, septembre suivant, Auxerre perdit aussi son Evêque, Guy de Mello; qui, trois ans auparavant, avait donné à ses Diocésains une grande preuve d'attachement, en refusant l'Archevêché de Lyon, auquel le Pape l'avait nommé. Il fut remplacé par son neveu, Erard de Lésignes ; qui, depuis vingt ans, était Chanoine, et plus récemment Doyen de la Cathédrale. A cette époque, l'Eglise de Saint-Germain, construite, en 524, par les largesses de la Reine Clotilde, menaçait ruine, dit l'histoire manuscrite d'Auxerre, par Bargedé, (t. 2, p. 202), *en divers endroits, en suite de deux incendies dont elle avait été endommagée*. L'abbé, Jean de Joceval, et les cinquante Religieux qui composaient alors sa communauté, *résolurent de la faire rebâtir tout à neuf* ; et l'on ne peut pas douter qu'ils n'ayent exécuté cette résolution en très-peu de temps, au moins pour cette belle partie du sanctuaire et du cœur qui subsiste encore ; car on voit, dans la même histoire (p. 207) , que Guy de Munois, qui a succède à J. de Joceval en 1277, *fit construire de beaux édifices en diverses Seigneuries du Monastère* ; et qu'après lui l'Abbé Gaucher-Guignon *fit ceindre de murs et de fortifications le Monastère et le clos de vigne adjacent* (p. 209). Ces deux abbés ne se seraient pas livrés à des constructions qui n'avaient rien d'urgent, si l'Eglise, dont la reconstruction avait été reconnue indispensable du temps de J. de Joceval, et où les Religieux passaient une grande partie du jour et de la nuit, n'eût pas été rétablie. D'ailleurs, l'historien ajoute , (p. 205) que tous les Prieurés dépendant de l'Abbaye contribuèrent aux réparations qui y furent faites à cette époque. (19)

Les vertus du nouvel Evêque , Erard de Lésignes , le firent chérir du peuple et du Clergé; mais il n'eut que des chagrins à éprouver de la part du nouveau Comte, Jean de Chalon; Après la mort de Jean de France, Yolande sa veuve avait conservé les trois Comtés; et s'était remariée, un an après, à Robert de

Béthune, Comte de Flandre. Elle et son mari, prétendant que les trois pays ne formaient qu'un seul Comte, et devaient leur rester sans partage, attendu qu'elle était l'aînée, refusaient d'en distraire la moindre portion en faveur des sœurs de la Comtesse. Il ne fut pas difficile de combattre leur système; et la cause portée au Parlement de la Toussaint de 1273, le partage des trois Comtés fut ordonné. Celui de Nevers fut dévolu au Comte de Flandre; celui de Tonnerre, avec une partie de celui d'Auxerre, à Charles de France, Roi de Sicile, pour Marguerite qu'il avait épousée; et la ville d'Auxerre avec le surplus du Comté à Jean de Chalon, à cause d'Alix sa femme. C'est depuis ce moment que les trois pays ont eu leurs Comtes particuliers.

Mais il paraît que dans ce partage on ne suivit pas les anciennes circonscriptions de ces Comtés. Par tout ce qui précède on a pu se convaincre que, jusque là, le Comté et le Diocèse n'avaient eu qu'un même ressort. Le Diocèse avait encore toute l'étendue du sien, en 1790, parce qu'on ne pouvait pas y toucher sans le concours de la Cour de Rome. Mais les trois Comtés se trouvant à être partagés entre trois sœurs, et l'aînée voulant les avoir tous trois, le Parlement, pour terminer le procès, et concilier l'excessive prétention de l'aînée avec la justice due à ses sœurs, crut probablement pouvoir, en donnant à Yolande le Comté de Nevers, l'agrandir des Baronnie de Donzy et de Saint-Vérain, ainsi que de plusieurs autres Seigneuries retranchées du Comté d'Auxerre; et, en attribuant à Marguerite le Comté de Tonnerre, l'augmenter de 15 à 16 paroisses prises au milieu même du Comté d'Auxerre, sans aucun point de contact avec le ressort du Comté de Tonnerre, en sorte qu'il ne resta à Alix que des débris de l'ancien Comté d'Auxerre.

C'est ce qui explique, d'une part, l'exiguïté qu'à eue le Comté depuis ce partage, comparée avec l'étendue du Diocèse; de l'autre cette bizarre enclave des dépendances du Comte de Tonnerre, dans celui d'Auxerre.

La première entreprise du nouveau Comte à laquelle l'Evêque se vit contraint de résister, fut sur l'enceinte de la Cité et le cloître du Chapitre. Il avait fait percer les murs de la Cité, du côté appelé, alors, Sous-murs, et, depuis, Grands-jardins; ce qui donnait issue dans le cloître; une porte qui, de ce cloître, conduisait sur le bord de la rivière, avait été enlevée par ses ordres; enfin il avait fait emporter la serrure et les verrous d'une seconde porte appelée la Porte-pendante; en sorte qu'il mettait l'Evêque et les Chanoines à la merci des brigands, dont alors l'audace était extrême. Après d'inutiles représentations, l'Evêque s'en plaignit au Roi Philippe-le-Hardi; qui ordonna provisoirement que les choses seraient remises dans leur premier état, et chargea l'Abbé de Saint-Denis et le Trésorier de Laon de s'assurer de l'obéissance du Comte. Sur le fond des droits contestés, on nomma des arbitres; et en décembre 1275, une transaction termina le différend à la satisfaction de l'Evêque.

Mais le Comte, piqué de cet échec, n'en fut que plus irrité; et pour s'en venger, renouvela toutes les entreprises de ses ancêtres sur les biens et les droits de l'Evêché. Ses déprédations furent portées à un tel excès, que l'Evêque crut devoir

recourir, d'abord, contre lui à l'excommunication, puis à l'interdit sur la ville et le Comté. Jean de Chalon, par un appel au Pape, suspendit ces mesures, et l'Evêque se vit forcé d'aller à Rome les justifier. Avant son départ, il eut la précaution d'abandonner aux Chanoines de la Cathédrale la moyenne justice sur toutes les maisons habitées par eux, afin qu'ils exerçassent eux-mêmes la police dans leur cloître. C'est l'origine de la justice du Chapitre, qui a subsisté jusqu'à la révolution.

Pendant l'absence de l'Evêque, le Bailli et le Prévôt du Comte s'enhardirent, et firent éprouver aux membres du Clergé toutes sortes de persécutions. Heureusement, déjà la justice commençait à avoir en France des moyens de répression, sinon contre les Grands, au moins contre leurs subalternes. Sur la plainte du Doyen du Chapitre, le Parlement de l'Epiphanie 1277 condamna Jacques Aisant, Prévôt, à faire quatre processions, à des jours de fêtes indiqués, et à payer cent livres tournois au Chapitre. Par un second arrêt du même jour, Nicolas de Passu, Bailli, fut également condamné à payer deux cents livres tournois, soit au Roi, soit à qui il l'accorderait; et en outre, à faire autant de processions qu'il plairait au Roi d'en exiger.

A Rome, la conduite de l'Evêque Erard fut si complètement approuvée par le Pape Jean XXI, qu'en 1278, il le nomma Cardinal et Evêque de Préneste; mais il ne conserva ces nouvelles dignités que très-peu de temps, et mourut à Rome, le 18 mars 1279. Suivant qu'il l'avait ordonné, son corps fut apporté à Auxerre; et son chapeau de Cardinal suspendu à la voûte de la Cathédrale, où il est resté jusqu'au pillage des Calvinistes, en 1567.

Le Clergé ayant été assemblé pour l'élection de son successeur, les suffrages se trouvèrent divisés; et la difficulté qui en survint, ayant été soumise au Pape, il nomma, de son propre mouvement, Guillaume Desgrés, alors Doyen de Chartres, qui se trouvait à Rome, et s'y était fait remarquer autant par sa science, que par son zèle pour les intérêts de l'Eglise. Arrivé à Auxerre, le 22 juin 1280, il ne s'y occupa que de ses devoirs; et sut se concilier l'affection, non-seulement de son Clergé et du peuple, mais même du Comte qui lui rendit sans difficulté l'hommage accoutumé.

Le Comte, à cette époque, était déjà veuf, ayant perdu la Comtesse Alix, et ne possédait le Comté que comme bailliste de Guillaume leur fils unique. Il le maria, en 1291, à Eléonore, fille d'Amédée, Comte de Savoie. Il conserva néanmoins le titre de Comte d'Auxerre, que prenait également son fils; celui-ci, depuis, y ajouta la qualité de Comte de Tonnerre, dont sa tante, la Reine de Sicile, lui fit don, en 1294-

Le 29 janvier de la même année, l'Evêque, Guillaume Desgrés, mourut, avec la satisfaction d'avoir, par son amour pour la paix, soutenu par la science et l'activité, terminé tous les procès sans nombre que ses prédécesseurs lui avaient laissés contre les Seigneurs du Diocèse.

Le Clergé réuni pour le choix du nouvel Evêque, la division qui l'avait privé de son droit d'élection, à la mort d'Erard de Lésignes, se renouvela, et eut le même

résultat. Deux concurrents , parmi lesquels était Pierre Desgrés, neveu de l'Evêque précédent, furent élus ; mais le Pape, Boniface VIII, nomma Pierre de Mornay, qui déjà occupait le siège d'Orléans.

(1) V. p. 128,

(2) Mémoires de l'Abbé Lebeuf, t. 2, p. 101 , note (a).

(3) V. les preuves à la suite des Mémoires, n° 31, 32, et 51, et tom. 1, p. 362.

(4) Le droit de mutation sur les successions que perçoit encore état aujourd'hui, n'a pas d'autre origine que cette exaction du moyen âge.

(5) V. l'abbé Dubos , tom. 4 . p. 112.

(6) C'est dans les premières années de son Episcopat qu'on imagina de placer sur une des piles du pont, un tour , au moyen duquel un câble faisait remonter les bateaux et franchir le pertuis. Ce procédé ingénieux procura à son inventeur un bénéfice si considérable , que l'Evêque , propriétaire de cette partie de la rivière , en revendiqua une partie. Cette pile se fait encore remarquer , parce qu'elle est la seule qui s'élève au niveau du pavé du pont, et qu'elle s'appelle , du nom donné dans le temps à la machine, le Laindar ou vindas. Cette invention a été imitée sur plusieurs rivières.

(7) V. Mézerai. t. II , p. 183.

(8) V. Mézerai, p. 157.

(9) Le marc d'argent étant alors de 50 sols, cette somme représente au moins 40.000 fr. de la valeur actuelle,

(10) V. l'Histoire des Croisades , tom. 4, liv. 13.

(11) V. Histoire des croisades, t. 4, liv. 14

(12) Il était mort en 1241, dans le monastère de Soissy, en Brie; mais suivant ses désirs, son corps avait été rapporté à Pontigny.

(13) Hist. eccles. t. 17, p. 250.

(14) Tom. 4, P. 370.

(15) Lebeuf, preuves, n° 124.

(16) Il importe d'observer que la bonté naturelle des femmes les a presque toutes préservées, dans ce malheureux temps, de la barbarie à laquelle la plupart des hommes étaient livrés. Aux nombreux exemples que fournit l'histoire , nous pouvons ajouter les deux Mathilde.

(17) J'ai suivi Lebeuf; mais Pérard, dans son recueil pour l'histoire de Bourgogne, place cette mort au 12 décembre 1255, et prétend que Mathilde mourut à Fontevrault, où elle avait pris le voile. Née de la Rochelle, dans ses mémoires sur l'histoire du Nivernais, s'est conformé à cette version. Elle n'en est pas moins une erreur, que Lebeuf a rendue palpable , par les nombreux documents sur lesquels il s'est fondé. V. tom. 2 . p. 170.

(18) Hist. de Saint Louis, par Joinville , édition de 1826, p. 219. Plusieurs publicistes voyent dans ces réponses de Saint-Louis, l'origine des appels comme d'abus.

(19) l'auteur d'une notice sur cette Abbaye, insérée dans l'almanach d'Auxerre de 1760, est tombé dans une grande erreur, en attribuant au Pape Urbain V , la reconstruction de cette église ; erreur renouveler par M, Leblanc , probablement trompé par cette notice, dans ses *Recherches historiques* , tom. 2 , p. 118. Guillaume de Grimoard n'a été élu Abbé de Saint-Germain, qu'après Etienne de Chitry . qui l'était encore en 1343 ; et n'a été élevé sur le Saint-Siège qu'en 1362 , près d'un siècle après la nécessité de refaire entièrement cette église reconnue par J. de Joceval. Il est vrai qu'Urbain V a envoyé une grosse somme d'argent aux Religieux de Saint-Germain, mais seulement pour la réparation de leur église , avec une Bulle, dans laquelle il menace de l'indignation des Apôtres ceux, qui iront au contraire. V. le Chronicon de Dom Cotron , p. 970, Dom Viole, chap. des Abbés de Saint-Germain , article de J. de Joceval ; et Bargedé , dans son Histoire manuscrite d'Auxerre , t. 2, p. 224.